


Les **Entrepreneuriales.**
le salon des dirigeants d'entreprise



**Prix de la Jeune Entreprise
2018**

REGLEMENT PRIX DE LA JEUNE ENTREPRISE

www.entrepreneuriales.com

Article 1 *Présentation*

L'Union Pour l'Entreprise des Alpes Maritimes œuvre au rapprochement entre le monde économique et l'Université de Nice Sophia Antipolis. Cette volonté s'inscrit dans un ensemble de démarches communes élaborées depuis quelques années pour améliorer l'insertion professionnelle des étudiants.

Le « Prix de la Jeune Entreprise » a pour objet de récompenser et d'aider à la concrétisation les projets de création d'entreprise présentés par les étudiants ou jeunes diplômés de l'Université de Nice Sophia Antipolis. Il se veut un encouragement significatif attribué à des étudiants sensibilisés à la création d'entreprise.

Tout renseignement peut être demandé :

- par téléphone au 04 92 27 27 65
- sur Internet à l'adresse suivante : www.entrepreneuriales.com

Article 2 *Eligibilité des projets*

Il s'adresse à tous les étudiants et jeunes diplômés dans l'ensemble des Composantes d'Enseignement et de Recherche de l'UNS et de l'enseignement supérieur privé.

Nature des projets : Création d'entreprise en cours ou ayant abouti. Les projets doivent respecter les lois et règlements en vigueur et ne pas être contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

Par entreprise existante on retiendra celles de moins de 2 ans d'existence.

La participation est matérialisée par l'envoi d'un dossier.

Article 3 *Nature des prix*

Le 1^{er} prix correspond à une dotation financière de 1500 euros par LA CAISSE D'EPARGNE Côte d'Azur. Chaque lauréat se verra remettre un carnet de « chèques conseil » par nos partenaires, Astema Conseil, Dev-Help et l'UCC GRAND SUD, qui permettra de bénéficier de conseils gratuits par des professionnels partenaires pour les aider dans la création de leur entreprise.

Article 4 *Modalités de sélection*

Article 4-1 Présélection

Les dossiers de participation feront l'objet d'une sélection par le comité de pilotage qui distinguera les 3 meilleurs projets qui participeront au jury final. Les dossiers seront analysés selon un grille visant à contrôler le respect de la méthodologie, l'originalité et le réalisme de l'idée de produit ou service à commercialiser au regard des critères du marché, la cohérence des chiffres prévisionnels, la présentation...

Article 4-2 Jury final

Les 3 projets sélectionnés seront présentés par les porteurs au jury final le **29 novembre 2018** lors du salon des « Entrepreneuriales » dans le cadre des *Rendez-vous UPE06/Université* : « **Prix de la Jeune Entreprise 2018 - convaincre en 10 minutes** »

Il s'agira pour chaque étudiant ou groupe d'étudiants de « défendre » oralement son projet et faire la preuve de son intérêt et de sa fiabilité. Il est demandé aux candidats un diaporama synthétique du projet permettant d'en mesurer la faisabilité et d'en apprécier la valeur ajoutée commerciale.

Article 4-3 Composition du jury

Il est constitué par des personnalités désignées par l'UPE06 reconnues pour leurs initiatives et efforts en faveur du rapprochement UPE06 et Université, ainsi que de spécialistes de l'entreprise et de son accompagnement dans les domaines technologiques, marketing et finance...

Article 4-4 Critères de sélection

Les projets seront évalués en fonction des critères suivants :

- qualité de la démarche suivie, du travail réalisé ou des actions mises en place, particulièrement pour l'approche du marché
- caractère innovant du projet
- caractère réaliste du projet, et potentialités de marché
- qualité du dossier de participation ou du plan d'affaire remis
- perspectives de concrétisation ou, pour les projets concrétisés, indicateurs tels que chiffre d'affaires réalisé, emplois générés et perspectives de développement
- qualité et conviction de la présentation orale pour les candidats

D'autres critères pourront être pris en compte tels que l'originalité du projet, son intérêt pour le développement économique local, l'effort de recherche de compétences complémentaires...

Article 6 Composition et dépôts des dossiers

Le dossier d'inscription sera composé du dossier type, à déposer ou envoyer par courrier ou par mail au plus tard le 31 octobre 2018 à l'adresse suivante :

UPE 06
CAP VAR - Bât C2 - Av. Guynemer
06700 SAINT LAURENT DU VAR
Contact : Cathleen SALAVOURAS
Mail : jde@upe06.com
Tél : 04 92 27 27 65

Les dossiers ne seront pas restitués aux candidats à l'issue du concours.

Chaque candidat sera informé par téléphone et/ou par mail de sa présélection pour le jury final au plus tard le 19 novembre 2018.

Article 7 Remise des prix

La remise des prix donne lieu à une cérémonie officielle qui se déroulera le 29 novembre 2018 au salon des « Entrepreneariales » au stade de Nice, l'Allianz Riviera, en présence des partenaires et du monde économique et de l'enseignement supérieur.

Article 8 Calendrier prévisionnel

Lancement du concours : 1^{er} octobre 2018

Date limite de dépôt des dossiers : 31 octobre 2018

Présentation au jury final et Remise des prix: 29 novembre 2018

Article 9 Confidentialité

Le contenu technique des dossiers de candidature, les délibérations du jury restent confidentiels.

Les organisateurs se réservent le droit de diffuser une information sur les entreprises sélectionnées (citation des entreprises, présentation de leur démarche etc..) lors de manifestations en rapport avec le concours dans le respect des dispositions de l'alinéa précédent.

Les lauréats autorisent l'UPE06 à utiliser leur nom et le nom de l'entreprise dans toute manifestation publique ou promotionnelle liée au concours sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que le prix prévu à l'article 3.

Article 10 Obligations

La participation au concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Les organisateurs se réservent en cas de force majeure, le droit de proroger, d'écourter, de modifier ou d'annuler la présente opération. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Le comité de pilotage se réserve le droit de trancher tout litige concernant les contestations et l'interprétation liées au présent concours.